



# CCP Plénière du 28 novembre 2024

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président de la CCP,

Nous sommes conviés ce jour à la tenue d'une CCP en formation plénière afin d'étudier près d'une trentaine de dossier d'agents contractuels en cours de licenciement dans le cadre du « droit d'option » visant la réforme des juristes assistants en attachés de justice.

S'il s'agit d'une réforme plus globale, force est de constater que l'extinction du statut de « Juriste Assistant » au 1<sup>er</sup> novembre avec un décret publié le 30 octobre dernier, contraint l'ensemble des services et surtout des personnels concernés à une prise de décision quant au « droit d'option » et la mise en œuvre d'une démarche de licenciement ouvrant des droits pour les agents ayant fait le choix de ne pas opter pour basculer dans le nouveau format.

Par conséquent, cette CCP va devoir se prononcer sur l'étude d'une trentaine de dossiers avec pour **les représentants UNSa Justice**, l'exigence de la garantie que tout est bien conforme en légitimité avec le choix des agents afin de leur permettre la garantie totale des droits qui en découlent.

Nous n'accepterons pas un traitement binaire et aveugle des situations de chacun d'entre-eux. Pour cela, il est important de rappeler l'absence d'information s'ajoutant à la cacophonie ambiante dans les juridictions. En effet, ils ont appris par décret du 30 octobre 2024, qu'ils avaient jusqu'au 31 octobre 2024 pour faire valoir leur « droit d'option », et le 4 novembre seulement, des conséquences de leur choix avec les obligations réglementaires qui encadrent la procédure de licenciement (différentes étapes), comme la tenue de cette CCP, sans oublier les durées différentes de préavis selon leur ancienneté.

S'agissant de la situation de chacun, **l'UNSa Justice** souhaite que l'ensemble des agents concernés soient informés de l'ensemble de leurs droits, et qu'ils aient la possibilité de négocier la durée de leur préavis dans le cas où ils auraient retrouvé un emploi plus tôt que la date initiale de fin de contrat. Pour cela, nous souhaitons qu'un dispositif de suivi et d'accompagnement soit mis en place et porté régulièrement à la connaissance des élus de cette CCP.

Mais avant l'ouverture de cette CCP, comment passer sous silence l'épisode estival à la DPJJ ?!...

Effectivement, le traitement réservé aux contractuels n'est pas acceptable au ministère de la Justice et pour cause :

En plein mois de juillet nous apprenons avec colère (par la bande !), que la DPJJ s'apprête à ne pas reconduire près de 500 agents contractuels, sans plus d'explication et encore moins de considération pour leur investissement.

La raison : un manque de rigueur budgétaire dans la gestion des emplois. C'est pitoyable !

Il aura fallu une mobilisation nationale en intersyndicale des organisations UNSa SPJJ, FSU, CGT et CFDT, pour que la Chancellerie engage des moyens supplémentaires (abondement budgétaire de près de 3 millions d'€) et un audit effectué par l'IGJ pour ne plus que se reproduise un tel naufrage aux conséquences désastreuses pour les agents ; qu'il s'agisse de ceux qui ont été purement et simplement remerciés sans ménagement , ou de ceux qui écœurés par une telle gestion ont refusé toute proposition ultérieure quand la PJJ les a recontactés.

Un pur scandale que **l'UNSa Justice et l'UNSa SPJJ** ont vivement dénoncé, tout en exigeant un plan d'actions pour ne plus que cela se reproduise.

Plus largement au sein du ministère de la Justice et cela dans toutes les directions, un certain nombre de contrats d'agents positionnés sur des postes de B et de C se terminent fin janvier, même fin décembre, sans qu'ils sachent à ce jour, quel traitement leur réserve l'administration. **C'est inadmissible et indigne d'une administration !**

Alors qu'ils ont démontré leur investissement, leur volonté de servir l'Etat, qu'ils sont intégrés à la vie des services qui ne peuvent plus se passer d'eux, ils sont simplement ignorés par une administration toujours maltraitante.

Le ministère de la Justice, qui a souhaité multiplier les « sucres rapides », doit désormais les considérer à minima, à la hauteur de leur engagement et investissement quotidien, mais aussi des missions qu'ils accomplissent !

Paris, le 28 novembre 2024

Pour l'UNSa Justice,  
Les élu(e)s à la CCP

L'UNSa Justice  
l'action utile !